

## Procédure interne type pour référencement

### Etape 1 :

Lors de mes démarches commerciales ou de ma veille, je prends connaissance de la possibilité d'être référencé sur une liste de prestataires auprès d'un prescripteur ou d'un organisme financeur.

### Etape 2 :

Je contacte mon IP qui va pouvoir m'informer et m'orienter sur le process en fonction du référencement ciblé.

S'il s'agit d'un référencement individuel : mon IP m'accompagne dans l'élaboration de ma réponse. Dans le cas d'un référencement structure, je passe à l'étape 3.

### Etape 3 : (selon 2 situations)

Il s'agit d'un référencement structure pour lequel Elycoop n'est pas encore référencée : mon IP m'accompagne dans l'élaboration de *la charte de fonctionnement du dispositif\**, je signe *la lettre d'engagement relative à la réalisation de business sous forme de dispositifs\**, puis je rédige ma réponse à référencement.

#### Etape 4 :

Mon IP présente le référencement et *la charte de fonctionnement du dispositif\** en comité d'agrément pour validation.

#### Etape 5 :

Je suis pilote et ponctuellement j'informe et j'oriente les membres d'Elycoop sollicitant ce référencement dans le respect des conditions de *la charte de fonctionnement du dispositif\** établie.

Il s'agit d'un référencement structure pour lequel Elycoop est déjà référencée : mon IP m'oriente vers le pilote de ce référencement et m'informe sur les conditions d'accès établies dans *la charte de fonctionnement du dispositif\** existante.

#### Etape 4 :

Si les conditions d'ouverture me conviennent, j'exerce en usant du référencement et en respectant *la charte de fonctionnement du dispositif\**. (Une procédure de référencement peut être nécessaire auprès de l'organisme référencieur).

\* la charte de fonctionnement du dispositif à compléter et la lettre d'engagement relative à la réalisation de business sous forme de dispositifs à signer sont fournies par l'IP.